



## Augmentation taxe foncière 141 %

Par **Siliriane**, le **08/07/2013** à **11:43**

Bonjour,

J'ai reçu un courrier des impôts m'informant de l'augmentation de ma taxe foncière suite à "une mise à jour des base d'imposition des impôts locaux".

Cette augmentation est de 141% !

J'ai donc appelé les impôts pour en savoir plus : après recherches il s'agit d'une mise à jour de la surface de la maison, or nous n'avons fait aucun agrandissement. La personne me précise que la surface a doublé, je comprends alors qu'il s'agit de l'agrandissement fait par nos anciens propriétaire en... 1973 !!!

Ils avaient fait les travaux dans les règles, il y avait eu un permis de construire.

Cela vous semble t-il normal qu'après 40 ans ils s'aperçoivent seulement de ce problème et qu'ils nous augmentent la taxe de cette façon ?

Merci de votre réponse.